

DEPARTEMENT

DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT

DE
PONTOISE

CANTON
DE
VAUREAL

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le

ID : 095-219500121-20260226-2026_01_1-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'AMENUCOURT

Nombre de Membres

En exercice 09

Présents 6

Votants 7

SEANCE du 26 février 2026

Date de convocation :

12/02/2026

Date d'affichage :

12/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 19 heures le Conseil Municipal de la commune d'Amenucourt légalement convoqué le 12 février 2026 s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique, sous la présidence de Mme CAMBOURIEUX Frédérique, Maire.

Etaient présents : Mme CAMBOURIEUX Frédérique, Mr DELAPORTE Thierry, Mme LEBARQUE Nadine, Mme POURRE Christine, Mr LEBARQUE Sébastien, Mme CAMBOURIEUX Charlotte,

Absents excusés : M.ZAPPELINI donne pouvoir à M DELAPORTE THIERRY

Absents : M. CASTRO Jérémie, M.HERBET Thierry

Secrétaire de séance : Mme CAMBOURIEUX Charlotte

DELIBERATION 2026-01

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune d'Amenucourt ;

Vu le CFU 2025 de la commune d'Amenucourt ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par la dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financières de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'articles L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances ou le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de monsieur ZAPPELLINI

Considérant le CFU présenté et résume comme suit par le président de séance :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin d'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	20 003.48 €	272 754.33 €	292 757.81€
	Reste à réaliser	0 €	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	431 824.70 €	579 279.74 €	1 011 104.40 €
	Dépenses réalisées	57 261.39 €	213 417.96 €	270 679.35€
	Reste à réaliser			
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercices (+/-)	37 257.91 €	59 336.37 €	96 594.28 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	201 314.23 €	434 643.82 €	635 958.05 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	164 056.32 €	493 980.19 €	658 036.51 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	164 056.32 €	493 980.19 €	635 958.05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 de la commune d'Amenucourt
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Liste des conseillers municipaux	Contre	Abstention	Pour
CAMBOURIEUX Frédérique		1	
ZAPPELINI Alain			1
DELAPORTE Thierry			1
CAMBOURIEUX Charlotte			1
CASTRO Jérémie			
HERBET Thierry			
LEBARQUE Nadine			1
LEBARQUE Sébastien			1
POURRE Christine			1
Total		1	6

Secrétaire de séance,
Charlotte CAMBOURIEUX



Pour extrait conforme,
Le 27/02/2026,

Le Maire
Frédérique CAMBOURIEUX



Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le



ID: 095-219500121-20260226-2026_01S1-DE en

Le maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été affiché en préfecture le

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire d'Amenucourt dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Amiens dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.